

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL

SESSION ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le 10 décembre à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. Janick GERBERON, Maire.

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers | 11 |
| Présents | |

| <i>Nom – Prénom</i> | <i>Présents</i> | <i>Absent(s) excusé(s)</i> | <i>Absent(e/s) non excusé(e/s)</i> | <i>Pouvoirs</i> |
|---------------------|-----------------|--------------------------------|--|------------------|
| GERBERON Janick | X | | | |
| ARNOUX Jean-Pierre | X | | | |
| BOUILLON Paul | X | | | |
| CABO Alexandre | X | | | |
| CABO Mickaël | X | | | |
| COURTIN Sandrine | X | | | |
| GUILLARD Michaël | X | | | |
| LESOURD Patrick | | X | | BOUILLON Paul |
| MIDAVAINÉ Virginie | | X | | GUILLARD Michaël |
| PIGEON Karine | X | | | |
| YVON Anne-Laure | X | | | |
| TOTAUX | 9 | 2 | | |

Convocation du 03 décembre 2019

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : YVON Anne-Laure

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 octobre 2019 est lu et approuvé à la majorité.

Monsieur le maire qu'il est nécessaire de s'équiper d'un nettoyeur haute pression.

Le devis de la société LE COQ est présenté ainsi que les photos au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- De retenir la proposition de la société LE COQ pour un montant de 2 877.60€TTC
- Autorise le monsieur le maire à signer le devis et mandater la facture.

Par délibération en date du 21 novembre 2019, le Conseil communautaire a défini les modalités de collaboration, entre la Communauté de Communes Beauce Val de Loire et ses 30 communes membres pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Pour rappel, Le PLUi est un document d'urbanisme qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté de Communes à court et moyen terme.

Il est également un outil réglementaire qui, à l'échelle de la collectivité, fixe les règles et les modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage des sols, sur la base duquel les autorisations d'urbanisme seront délivrées par le Maire.

Enfin, il regroupe l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour garantir sa cohérence.

En application de l'article L.153-8 du Code de l'urbanisme, le PLUi est élaboré en collaboration avec l'ensemble des communes membres.

Conformément à la charte de gouvernance, il revient à chaque Conseil municipal de désigner :
Un élu référent PLUi et un suppléant : L'élu référent est amené à participer au Comité de Pilotage (COFIL), au Comité Technique (COTEC), fait également parti du Comité de Suivi Communal (CSC) et a un rôle de transmission des informations depuis et vers les élus de sa commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les référents suivants :

-Titulaire : *Alexandre CABO*

-Suppléant : *Jean-Pierre ARNOUX*

Vu la délibération n° 2019 – 021 du conseil municipal en date du 2 avril 2019 adoptant le budget principal de la commune de Mulsans,

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires :

FONCTIONNEMENT

| <i>Dépenses</i> | | <i>Recettes</i> | |
|----------------------------------|----------------|----------------------------------|----------------|
| <i>Article(Chap) - Opération</i> | <i>Montant</i> | <i>Article(Chap) - Opération</i> | <i>Montant</i> |
| 61521 (011) : Terrains | -1 000,00 | | |
| 6411 (012) : Personnel titulaire | 1 000,00 | | |
| Total dépenses : | 0,00 | Total recettes : | 0,00 |

| | | | |
|-----------------------|-------------|-----------------------|-------------|
| Total Dépenses | 0,00 | Total Recettes | 0,00 |
|-----------------------|-------------|-----------------------|-------------|

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ❖ Approuve la décision modificative n° 2 telle qu'elle est présentée ci-dessus.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

Vu la délibération n°2015-036 du 12 mai 2015 fixant les tarifs des concessions du cimetière communal.

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de modifier les tarifs des concessions :

- Trentenaires 100 €
- Cinquantenaires 150 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**SIDELC « Sécurisation BT sur le poste BONPUITS »:**

Pour faire suite au dernier conseil municipal et après négociation, le SIDELC propose d'enfouir le réseau électrique et de poser à sa charge des poteaux bois suffisamment haut pour y installer les lanternes EP et que « ORANGE » puisse reprendre son réseau aérien. Le conseil municipal donne son accord de principe pour des travaux 2020.

Devis A4 Nature « Aménagement du carrefour rue des Claires, rue des Carrières et route de Blois » :

Un nouveau devis Revoir avec A4 nature, demande de renseignements et conseils pour aménagement
Un rendez-vous sera pris sur place avec A4 Nature et des conseillers municipaux pour mieux définir l'aménagement et permettre ainsi à A4 Nature de nous fournir un nouveau devis.

Réparation de la porte du local poubelle des logements au 2 rue du Parc :

Un devis a été demandé à l'entreprise LUBINEAU pour le remplacement de la porte du local poubelle des logements au 2 rue du Parc. Le montant de ce devis s'élève à 1 312€ HT. Le conseil municipal souhaite que l'entreprise CRENO'BOIS soit consultée.

Éclairage public « rue de l'Ancien Moulin » :

Un devis a été demandé à l'entreprise DHENNIN pour l'installation de 2 lampadaires LED sur les poteaux existant. Le conseil municipal donne son accord pour un montant de 1 406.40€.

Clés Sacristie et plâtre :

Pour un montant de 65€, deux doubles de clé de la sacristie ont été fabriqués.

Une clé chez Mme BOURGUOIN, une clé à la mairie et une clé au Père GONIN.

L'entreprise KRASZEWSKI interviendra dans la sacristie et le cœur pour réparation sur les voutes.

Croix à Villefrisson :

Suite à un décès accidentel de la croix, trois devis seront demandés pour la réparation.

Trois autres devis seront également demandés pour le déplacement de la croix au niveau du carrefour CD50 -rue Neuve.

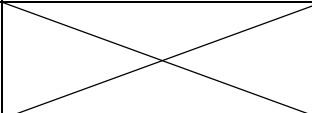
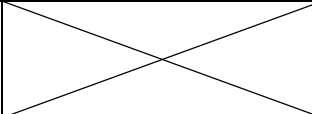
Carte Mme BRISSET :

Lecture de la carte adressée par Brigitte BRISSET suite au décès et à l'inhumation de son mari, Jean Marie dans le cimetière de Mulsans.

Repas des anciens :

Le conseil municipal a décidé de fixer la date du repas des anciens après les élections municipales soit le 4 avril 2020.

Fin de la séance : 21h00

| | | | |
|--------------------|--|--------------------|---|
| GERBERON Janick | | | |
| ARNOUX Jean-Pierre | | GUILLARD Michaël | |
| BOUILLON Paul | | LESOURD Patrick |  |
| CABO Alexandre | | MIDAVAINÉ Virginie |  |
| CABO Mickaël | | PIGEON Karine | |
| COURTIN Sandrine | | YVON Anne-Laure | |